



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 22 mars, à 19h00, le Conseil Municipal de Graimbouville, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Sylvain VASSE, Maire.

- **Appel nominal**

Etaient présents :

M. VASSE Sylvain, Maire

M. LEMAIRE Laurent, M. PION Rémi, Mme ESTRIER Brigitte, Adjoints au Maire

Mme BUREL Ghislaine, Mme DELORY Dorothée, M. DUBOC Etienne, M. DUMESNIL Luc, Mme LETESTU Christine, M. RAGNEAU Daniel, Mme SAMPIC Caroline, M. TROUVAY Jean-Charles, conseillers municipaux

**Etaient excusées : Mme HAUCHECORNE Céline pouvoir à Mme Christine LETESTU
Mme ZEGGAI Marie-Laure pouvoir à Mme Ghislaine BUREL**

Absent et non représenté : M. RECHER Jonathan

- **Désignation du secrétaire de séance**

Mme ESTRIER est nommée secrétaire de séance par 14 voix (M. RECHER étant absent et non représenté)

- **Approbation du procès-verbal du 14 décembre 2021**

M. VASSE : Le procès-verbal a été mis en ligne sur la plateforme « Omnispace ».

Avez-vous des remarques ou des observations ? **Non**

Le procès-verbal du 14 décembre 2021 est adopté par 14 voix (M. RECHER étant absent et non représenté)

- **Communications et informations diverses**

→ **Commission de contrôle des listes électorales**

M. VASSE : Je laisse la parole à Mme BUREL

Mme BUREL : Nous étions 461 électeurs après l'examen des mouvements le 27 mai 2021. La commission s'est réunie le 17 mars dernier et a validé 39 nouvelles inscriptions (7 inscrits d'office et 32 inscriptions volontaires) et 38 radiations (2 par décès et 36 pour changements de commune). Nous serons donc maintenant, 462 électeurs.

19h10 – Arrivée de M. RECHER

→ **Cérémonie de Citoyenneté**

M. VASSE : Je laisse la parole à Mme BUREL

Mme BUREL : Nous avons prévu, lors d'une réunion du groupe de travail « Ses habitants », une cérémonie de citoyenneté pour la remise des premières cartes électorales aux inscrits d'office. Celle-ci est programmée pour le samedi 26 mars prochain à 11h à la salle des fêtes. Le maire fera un discours, remettra la carte électorale à chaque jeune ainsi qu'un livret « Citoyen ».

→ **Tenue du bureau de vote**

M. VASSE : Mme ESTRIER nous a fait parvenir un tableau, à compléter, afin de planifier nos présences pour les élections présidentielles des 10 et 24 avril prochain. Je précise que pour cette élection, le bureau de vote sera ouvert jusqu'à 19h.

Mme ESTRIER présente le planning de présence des élus selon les disponibilités déclarées sur les différents créneaux horaires proposés.

Mme ESTRIER : M. RECHER, serez-vous présent car je n'ai pas eu de réponse au mail envoyé aux élus ?

M. RECHER : Je ne sais pas encore. Je le saurais quand je le saurais. Habituellement on ne répond pas à mes mails, aussi je fais pareil et ne répond pas aux vôtres. Par contre, j'ai une proposition à faire : je veux bien être présent au bureau de vote tout un dimanche, sans aucun problème, si quelqu'un accepte de prendre en charge ma distribution de journaux.

Mme ESTRIER : Cela n'a rien à voir avec l'élaboration de ce planning.

M. RECHER : Je veux bien donner 6 ou 7 h un dimanche, pour la commune, par contre, je n'ai pas assez de temps pour les distributions.

M. DUMESNIL : Je peux être présent sur le créneau de 10h30/13h le 24 avril.

M. RAGNEAU : Je peux aussi être présent de 13h/16h le 10 avril.

Mme ESTRIER : Nous referons un point pour les élections législatives des 12 et 19 juin prochain. Je vous envoie, par mail, le planning modifié pour les élections présidentielles.

Le tableau ainsi modifié sera renvoyé aux membres du conseil municipal

→ **Remerciements**

M. VASSE : Patrick BLONDEL remercie le maire et les membres du conseil municipal pour s'être associés à sa peine lors du décès de sa maman et pour l'envoi des fleurs.

→ **Travaux RD 234**

M. VASSE : Je laisse la parole à M. RAGNEAU

M. RAGNEAU : Jeudi à 17h, nous aurons une réunion avec les 2 entreprises (ATS et ASTEVA) afin de mettre en phase les travaux. Ceux-ci doivent être engagés durant les vacances de printemps afin de ne pas interférer avec les manœuvres du car scolaire et la circulation des enfants en entrée et sortie d'école.

M. VASSE : Nous avons d'ailleurs reçu l'arrêté de circulation de la direction des routes.

M. DUMESNIL : Cela ne bloquera pas l'accès au bureau de vote ?

M. VASSE : Non.

Une interrogation sur la largeur de voirie ainsi modifiée est formulée.

M. RAGNEAU : La voie de circulation sera de 3m50.

- **DELIBERATION**

M. VASSE : La commission « finances » s'est réunie la semaine dernière afin d'examiner le compte de gestion, le compte administratif et l'affectation du résultat d'exercice. Nous aurons une autre réunion pour préparer le BP. Celui-ci vous sera présenté lors du prochain conseil municipal du 5 avril.

→ **COMPTE DE GESTION 2021 DU TRESORIER PRINCIPAL**

M. VASSE : Le trésorier principal d'Harfleur nous a transmis le compte de gestion de l'exercice 2021. C'est en quelque sorte, une double comptabilité entre les comptes de la trésorerie et ceux de la mairie. Les deux sont mis en concordance à la fin de l'exercice et doivent correspondre, au centime près. Les documents ont été pointés et visés dans les 2 sections (fonctionnement/investissement) aussi bien en dépenses qu'en recettes. Ils sont conformes et identiques au compte administratif de la mairie.

Mme ESTRIER : Nous avons maintenant une référente à la trésorerie, Mme HEUZE dont la mission est d'aller au-devant des collectivités pour les aider et répondre à leurs questions d'ordre comptable.

M. VASSE : Avez-vous des questions ? **Non**

Etes-vous d'accord pour adopter le compte de gestion de l'exercice 2021 du trésorier principal et donner ainsi quitus au trésorier ?

M. RECHER : Je m'abstiendrais car je suis perdu entre les chiffres du tableau examiné en commission de finances et les chiffres présentés ce soir.

M. VASSE : C'est normal car ce n'est pas le tableau du compte de gestion que vous regardez mais celui du compte administratif.

M. RECHER : Je m'abstiendrais quand même.

M. VASSE : Autre abstention ? **Non**

Le compte de gestion 2021 du trésorier principal est adopté par 14 voix et 1 abstention (M. RECHER)

→ COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - ADOPTION

M. VASSE : Les documents qui vous ont été transmis, font apparaître en fonctionnement, un total de recettes de 372.866,30 euros pour un total de dépenses de 368.843,29 euros, soit un résultat d'exercice positif de 4.043,01 euros. Les années précédentes, nous n'étions plus près d'un résultat d'exercice de l'ordre de 40 à 45.000 euros. L'année dernière, nous avons transféré de la section « fonctionnement » vers la section « investissement » la somme de 90.000 euros. Or, nous avons eu des amortissements concernant l'attribution de compensation négative que nous avons payés (en investissement) à la communauté urbaine. L'amortissement est une charge qui n'est pas une dépense. Cette charge s'inscrit en fonctionnement et la recette en investissement. Cela revient à dire que nous avons transféré 120.000 euros à la section « investissement ». La dotation d'amortissement inscrite en investissement étant d'un montant de 35.742 euros, avec le résultat positif de 4.043 euros ajouté, nous aurions 40.000 euros de résultat total équivalent aux années précédentes. Nous ne pouvons pas transférer d'argent de la section « investissement » vers la section « fonctionnement ». Avec le report des années antérieures d'un montant de 103.021,50 euros, notre budget primitif, en fonctionnement, sera élaboré avec la somme de 107.064,51 euros (103.021,50 + 4.043,01). En investissement, les recettes se montaient à 138.894,66 euros pour un montant de dépenses de 40.657,55 euros, soit un résultat positif d'exercice de 98.237,11 euros, auxquels nous ajoutons le report des années antérieures pour un montant de 117.128,65 euros. Notre budget primitif, en investissement, sera élaboré avec la somme de 215.365,76 euros (117.128,65 + 98.237,11).

M. RECHER : Pourquoi y-a-t-il une différence entre les chiffres examinés en commission et les documents du conseil de ce soir ?

M. VASSE : De combien est cette différence ?

M. RECHER : A la section « investissement », R001, chiffre donné en commission 90.000 euros, chiffre donné ce soir, 117.000 euros.

M. VASSE : Les 90.000 euros correspondent au montant du transfert de la section « Fonctionnement » vers la section « investissement » effectué l'année dernière et non au montant du report de cette année. Sur le document examiné en commission, il y avait effectivement une erreur.

Vous avez sur vos tables la vue d'ensemble 2021 du fonctionnement (recettes/dépenses) et celle de l'investissement 2021 (recettes/dépenses) avec le rappel de l'année 2020 afin de pouvoir comparer. Par exemple, en fonctionnement, au chapitre 012 : charges de personnel, nous avons plus dépensé car nous avons réglé un rattrapage de salaire pour un agent et versé des charges au centre de gestion pour les 2 contrats de remplacement. Au chapitre 66, les charges financières, correspondent aux intérêts de l'emprunt pour la salle d'évolution qui se termine en juin prochain. Les frais financiers diminuent et sont pris sur le fonctionnement alors que le capital, est pris sur l'investissement. Les recettes sont stables, mais, nous n'avons pas encore eu connaissance du montant de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement), seul le montant des taux d'imposition nous a été communiqué. Nous n'avons pas eu de dépenses exceptionnelles. Le budget « fêtes et cérémonies » a encore diminué cette année et nous n'avons pas eu, non plus, de charges particulières. Sur la vue d'ensemble de

l'investissement, au niveau des recettes, vous retrouvez le montant de recettes d'ordre de 36.425,20 euros que je vous ai expliqué précédemment. Mme HEUZE m'expliquait que le résultat d'exercice devait couvrir les échéances de prêt. Si nous voulions emprunter, la banque pourrait refuser le prêt au vu du montant de résultat d'exercice de seulement 4.000 euros. Mais, nous n'avons pas prévu, cette année, de contracter de prêt.

M. RAGNEAU : Concernant la salle polyvalente, la facture de l'entreprise GIFEC n'a pas encore été réglée.

M. VASSE : Elle le sera en 2 fois. En effet, à partir du 31 décembre, nous ne pouvons régler que des factures en fonctionnement et celles en investissement prévues mais dans la limite des restes à réaliser. Ces restes doivent être validés par la trésorerie, ce qui a été fait la semaine dernière. La facture de l'entreprise GIFEC pourra être mandatée pour un montant de 18.000 euros et le reste de la facture sera réglé après le vote du budget primitif.

Avez-vous des questions à poser ? M. RECHER

M. RECHER : Je n'avais pas remarqué, lors de la commission « finances », sur le compte 6283 : « frais de nettoyage des locaux », qu'un budget de 8.000 euros avait été prévu et que c'est 10.000 euros qui ont été dépensés. Cela me semble cher. J'ai fait des recherches et le tarif moyen, c'est plutôt autour de 13/15 euros de l'heure alors que nous, nous sommes à 18 euros. Je suis d'accord pour ne pas baisser le tarif horaire mais proposer à « Marine entreprise » un forfait.

M. VASSE : Je suis toujours dubitatif au forfait. 18 euros/heure, c'est avec les charges. Quand elle a été absente, son remplacement nous a coûté 20 euros de l'heure.

M. RECHER : Elle est dans la moyenne haute des autos entrepreneurs. Pour économiser, il faut négocier une proposition au forfait plutôt qu'à l'heure.

M. VASSE : Je suis « ouvert » à toute proposition mais, personnellement, je suis contre le forfait.

M. RECHER : Pourquoi ?

M. VASSE : Au forfait, souvent la prestation demandée n'est pas faite ou le travail est bâclé pour tenir dans le forfait.

M. RECHER : Comment sont payées les tontes ? Au passage ou au forfait ?

M. VASSE : C'est un montant à la prestation.

Mme ESTRIER : Ce n'est pas une question de forfait ou de paiement à l'heure, c'est que vous trouvez que nous payons « Marine entreprise » trop cher ?

M. RECHER : Oui, je trouve que nous dépensons trop d'argent pour cet entretien.

Mme ESTRIER : Elle pourrait nous proposer un forfait à 10.000 euros !

M. RECHER : Oui, mais en faisant un forfait sur l'année, elle est sûre d'assurer son chiffre d'affaires. A nous de négocier. Notre budget est de 8.000 euros, elle s'y aligne.

M. VASSE : Avoir 11 tontes au lieu de 13 ne me gêne pas. Par contre, que les toilettes de l'école maternelle ne soient pas nettoyées, je ne suis pas d'accord. Ce n'est pas le même

nettoyage qu'à la salle des fêtes. C'est un risque à prendre et je ne suis pas prêt à le prendre. Il y a quand même eu toute la désinfection à assurer, tous les jours, sur les tables, les chaises...au début de la pandémie de la COVID 19 et cela a eu un coût. Trouvez nous quelqu'un qui prend moins cher. Je ne vais pas me battre pour une histoire de 50 centimes.

M. RECHER : Ce n'est pas une différence de 50 centimes, mais une différence de 2.000 euros !

M. VASSE : Trouvez nous quelqu'un qui prend moins cher, mais pour le même rendu de travail.

M. RECHER : Soit vous négociez en tant que maire pour faire des économies, ou alors, nous allons encore dépenser plus. Elle est où l'économie ?

M. TROUVAY : Si nous sommes hors budget à cause du COVID, il n'y a pas lieu de dire qu'il faut négocier. Sur le prochain budget, nous serons, peut-être, revenus à 8.000 euros de dépense.

M. RECHER : Peut-être. Mais, M. VASSE a demandé que nous fassions des économies. Alors ma question est : Sur quel chapitre allons-nous faire des économies ?

M. VASSE : En tout cas, pas sur le ménage de l'école maternelle.

M. RECHER : Que proposez-vous d'autre ?

M. VASSE : Nous examinerons cette question en commission « finances » lors de la préparation du budget primitif. Par contre, vous aviez promis de trouver d'autres entreprises qui prenaient moins cher, même en-dessous du smic.

M. RECHER : J'ai commencé à chercher mais je n'ai pas promis.

M. VASSE : Oui, vous m'avez dit que vous me donneriez des adresses.

M. RECHER : J'ai dit que j'allais rechercher. Je n'ai rien promis car je ne promets pas des choses dont je ne suis pas sûr. Par contre, j'ai une autre question concernant le budget « fêtes et cérémonies ». En 2021, 1.800 euros ont été dépensés. J'aimerais connaître le détail de ces dépenses.

M. LEMAIRE : Le détail a été examiné lors de la réunion de la commission la semaine dernière !

M. RECHER : Je me suis posé des questions dans la semaine qui a suivi que je n'avais pas posées en commission. Je pense, M. LEMAIRE, que nous sommes sur un lieu de débat, tout le monde peut y participer, et pas seulement les membres de la commission.

M. VASSE : Des commissions ont été constituées justement pour ne pas recommencer, en conseil municipal, les débats. Sinon, ce n'était pas la peine de les former. Vous êtes membre de la commission et, vous avez eu le détail comme les autres membres. Je trouve mal venu que vous posiez des questions en étant membre de cette commission. J'ai le grand livre avec moi, si d'autres élus, ne faisant pas partie de la commission, posaient des questions. Si c'est pour refaire, en conseil municipal, le travail de la commission ce n'est pas la peine de la réunir pour examiner les comptes.

M. RECHER : Vous me demandez donc de prendre une décision en balayant, tous les chiffres, en 2h et de ne pas réfléchir par la suite ? C'est cela que vous me demandez ?

M. VASSE : Vous avez réfléchi en même temps que tous les autres membres de la commission.

M. RECHER : Excusez-moi de réfléchir différemment que certains d'entre vous.

M. VASSE : Nous avons déjà passé 2h30 à examiner le compte administratif, j'ai autre chose à faire, vous avez-vous aussi autre chose à faire, vous m'avez même dit que vous étiez débordé !

M. RECHER : Vous voulez quoi du conseil ? Qu'il dise oui à tout ?

M. VASSE : Oui et c'est pour cela que vous êtes là ?

M. RECHER : Pour que je dise oui à tout ?

M. VASSE : Je pense, je ne sais pas.

M. RECHER : Vous pensiez que j'étais là pour dire oui à tout ?

M. VASSE : Vous dites bien non à tout !

M. RECHER : Je ne dis pas non à tout, je pose des questions.

M. VASSE : Il faut savoir ce que vous voulez. Si vous ne voulez plus être membre des commissions et faire votre sketch en conseil municipal, il faut le dire !

M. RECHER : Je ne fais pas mon sketch, je pose des questions sur le budget.

M. VASSE : Ce soir, nous n'examinons pas le budget, mais le compte administratif !

M. RECHER : Nous parlons bien d'argent quand même ?

M. VASSE : Oui, mais nous examinons le compte administratif et non le budget primitif.

M. RECHER : Et alors ? Donc, vous voulez que je pose les mêmes questions lors du prochain conseil ?

M. VASSE : Vous faites comme vous voulez. Vous êtes membre de la commission « Finances », donc à un moment il faut arrêter les « conneries ». Sinon on démet les commissions et toutes les questions seront débattues en conseil municipal. Celui-ci commencera à 14h car l'ordre du jour sera conséquent et vous ne serez pas présent, car vous êtes débordé ! Déjà que vous n'avez pas le temps de distribuer les gazettes !!! Nous sommes tous pareils que vous.

Mme ESTRIER : Sur un budget de 372.000 euros, M. RECHER voulait savoir à quoi correspondaient les 1.800 euros dépensés au chapitre « Fêtes et cérémonies ».

M. VASSE : Je n'ai pas les tickets de caisse en ma possession ce soir, mais ils sont disponibles en mairie. Ce budget comprend les gerbes des cérémonies officielles (8/05 – 11/11), les fleurs offertes lors des mariages, le tissu et le fil achetés pour les nappes de la salle des mariages, les guirlandes de Noël...

M. RECHER : Je regarderai en détail les dépenses de ce chapitre et je poserai mes questions lors du prochain conseil municipal.

M. VASSE : Pourquoi poser à nouveau votre question lors du prochain conseil municipal puisque je vous apporte, ce soir, la réponse ?

M. RECHER : J'irai consulter les tickets en mairie et nous en discuterons lors du prochain conseil.

M. VASSE : Non, nous ne discuterons pas, en conseil municipal, du montant de tel ou tel ticket de caisse !

M. RAGNEAU : En effet, il n'y a pas besoin d'en discuter lors du prochain conseil municipal. Si vous voulez savoir ce que comporte le budget « fêtes et cérémonies », vous allez en mairie le consulter et c'est tout.

M. RECHER : Comme ce n'est pas votre argent, cela ne vous dérange pas de ne pas savoir comment il est dépensé ?

M. RAGNEAU : Nous faisons confiance à la commission qui s'est réunie pour justement examiner tous les chiffres.

Mme LETESTU : En effet, il faut faire confiance.

M. TROUVAY : D'autant plus que vous êtes membre de cette commission !!!

M. RECHER : Nous parlons argent et vous, vous faites juste confiance ? Moi non.

Mme ESTRIER : Vous faites des extrapolations et de l'interprétation.

M. RECHER : Expliquez-moi lesquelles.

Mme ESTRIER : Quand vous dites que nous n'en avons rien à faire des dépenses, c'est une extrapolation.

M. RECHER : Non, j'ai posé une question, je n'ai pas extrapolé !

M. TROUVAY : Chaque membre du conseil fait en sorte que tout fonctionne au mieux. Pour les travaux, nous demandons des devis, nous les examinons en commission « travaux » et nous vous les soumettons en conseil. Nous n'allons pas nous faire « ch... » à négocier pour quelques centimes.

M. RECHER : Parce qu'avec moi, on se fait « ch... » ?

M. TROUVAY : Oh, c'est bon !

M. RECHER : Mais dites-moi.

M. TROUVAY : Oui, nous nous faisons « ch... » avec vous.

M. DUBOC : Cela fait maintenant 25 minutes que vous nous cassez les « cou... ».

M. RECHER : Vous pouvez le redire plus fort ?

M. DUBOC : Vous avez très bien compris ce que j'ai dit. Maintenant cela suffit, fermez votre « g..... », sinon...

M. RECHER : Pardon ? Vous allez faire quoi ?

M. DUBOC : Nous allons sortir.

M. RECHER : Vous voulez que nous sortions ?

M. TROUVAY : Arrêtez M. RECHER, rentrez chez vous...

M. RAGNEAU : Etienne, ne vous abaissez pas à cela, ça n'en vaut pas le coup !

M. VASSE : M. RECHER, c'est pénible, vous fatiguez tout le monde.

M. DUBOC : Oui, vous nous « saoulez ».

M. RAGNEAU : Expliquez-nous plutôt ce que vous avez apporté de positif au sein du conseil municipal ?

Mme LETESTU : A part semer la zizanie !

M. RECHER : Quand je propose des choses, vous les refusez.

M. DUBOC : De toute façon, ce n'est pas cohérent ce que vous racontez.

M. VASSE : Pour revenir sur le budget « fêtes et cérémonies »...

M. RECHER : Non, non attendez. Je veux des excuses de la part de M. DUBOC. A-t-on le droit d'être ainsi agressé en conseil ? A-t-on le droit de dire ce genre de mots en conseil ?

Mme LETESTU : Qui a commencé ?

La discussion devenant disproportionnée, certains élus sortent de la salle des débats.

M. VASSE suspend la séance et précise que durant cette suspension, les débats ne seront pas retranscrits.

Suspension de séance à 19h45

M. VASSE : Nous allons reprendre nos débats dans la sérénité. Toutes les factures sont disponibles en mairie.

Les débats reprennent à 19h50

M. RECHER : Merci monsieur le Maire.

M. VASSE : Avez-vous d'autres questions à poser ? **Non**

Lors des séances du conseil municipal où le compte administratif est présenté, c'est au doyen d'âge de notre assemblée que revient la présidence. Notre doyen étant M. RAGNEAU, je lui laisse la place.

Le Maire quitte la salle des débats

M. RAGNEAU : Le compte administratif de l'année 2021 a été vérifié et élaboré d'après le compte de gestion du trésorier principal que nous venons d'adopter. Il est conforme en tous points, sections « fonctionnement et investissement » au document fourni par la trésorerie. Avez-vous des questions à poser ? **Non**

Je soumetts donc au vote, à main levée, le compte administratif 2021.

Le compte administratif de l'exercice 2021 est adopté par 13 voix et 1 abstention (M. RECHER) et M. VASSE ne prenant pas part au vote

Le Maire revient dans la salle des débats et reprend sa place à la présidence

M. RAGNEAU : Monsieur le Maire, le compte administratif 2021 a été adopté par 13 voix et 1 abstention de M. RECHER.

M. VASSE : Je vous en remercie ainsi que notre secrétaire. C'était son premier compte administratif élaboré seule et cela demande beaucoup de précisions et de travail de vérifications.

→ **AFFECTATION DU RESULTAT – ADOPTION**

M. VASSE : Je vous ai communiqué le montant du résultat positif, pour l'année 2021, de 4.043,01 euros, plus un report des années antérieures pour un montant de 103.021,50 euros. Je vous propose de reporter la totalité, soit 107.064,51 euros, en section de fonctionnement.

Etes-vous d'accord avec cette proposition ? **Oui**

Le Conseil autorise l'affectation du résultat de l'exercice 2021 pour un montant de 107.064,51 euros à la section de fonctionnement à l'unanimité

→ **TAUX D'IMPOSITIONS**

M. VASSE : A partir de la simulation faite avec Mme HEUZE de la trésorerie, nous allons pouvoir construire notre budget, sans augmenter les impôts. Cela devrait être mentionné car il aurait été relativement plus facile, ou plus productif, d'augmenter la taxe d'habitation. Ce levier fiscal étant supprimé, cela devient compliqué de trouver des ressources pour les collectivités sauf en augmentant le foncier non bâti, déjà assez élevé. C'est pourquoi je vous propose de reconduire les taux communaux de l'année 2021 pour l'année 2022. Soit 43,63% sur les propriétés bâties et 37,10% sur les propriétés non bâties.

Etes-vous d'accord avec cette proposition ? **Oui**

Le Conseil adopte les taux communaux pour l'année 2022 à 43,63% pour le foncier bâti et à 37,10% pour le foncier non bâti à l'unanimité

M. DUMESNIL : La réunion pour le CCID (Commission Communale des Impôts Directs) concernait-elle les taux communaux ?

M. VASSE : Non. A cette réunion participent des représentants. Vous, M. DUMESNIL, vous représentez les entreprises. Tous les permis de construire et les déclarations préalables, signés il y a 1 ou 2 ans, sont ressortis afin de vérifier la cohérence en comparant des biens identiques. Si ce n'est pas le cas, il est possible de mettre des annotations sur le rapport qui est envoyé au centre des impôts. Par exemple, à la précédente réunion, il y avait eu une annotation, car il nous semblait qu'il y avait un décalage en comparant deux maisons identiques. Si une maison a une valeur locative de 700 euros et une autre similaire à 900 euros, nous nous renseignons. Cela permet d'avoir des dossiers rectifiés et des revalorisations de la base locative.

→ SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

M. VASSE : Nous avons commencé à étudier les demandes de subvention aux associations lors de la commission des finances. Les demandes ne sont pas nombreuses cette année. Nous avons privilégié les associations communales comme vous pouvez le voir sur le tableau distribué. Dans les associations communales, nous retrouvons le club des aînés, la coopérative scolaire, l'élan sportif, l'association Pian'Piane, une subvention concerne l'association amicale des pompiers et l'association la Hêtraie. Nous avons souhaité maintenir la subvention au « Ressort » anciennement « épicerie solidaire » car des familles de la commune en bénéficient. Une case « divers » a été ajoutée pour des demandes qui arriveraient dans le courant de l'année. Evidemment, ces demandes seront soumises au vote du conseil municipal. Je propose d'y inscrire 950 euros. L'année dernière, nous avons prévu 4.000 euros, et seulement 2.600 euros ont été versés car, certaines associations n'avaient pas fait de demande. Je propose un montant total en diminution, mais de garder une enveloppe « divers », en cas de demandes tardives.

M. RECHER : Quelle est la procédure pour une association afin de bénéficier d'une subvention ?

M. VASSE : L'association doit nous faire parvenir une demande écrite, accompagnée des statuts, du bilan financier, de la composition du bureau et du dernier compte-rendu de leur assemblée générale.

M. RECHER : Comment les associations sont informées ? Ou comment les informer ?

M. LEMAIRE : Quand elles font leur demande, elles sont informées des modalités.

M. RECHER : Je propose, sur le site internet de la commune, de faire un rappel sur les subventions aux associations, avec la procédure à suivre et ce, à partir de la mi-mars, date du budget, jusqu'à la fin juin. De faire une commission et de choisir à quelles associations sont attribuées les subventions. Cela se fait ainsi dans beaucoup de communes.

M. VASSE : C'est ce que nous faisons. Les subventions acceptées, sont celles dont les dossiers sont complets et examinés lors de la commission des finances.

M. RECHER : Je propose que la commission se réunisse en juin, quand tous les documents sont reçus.

M. VASSE : Par exemple, le club des aînés fonctionne avec peu de trésorerie. Attendre la fin juin serait compliqué pour lui. Et, de plus, en votant en juin, les subventions seront versées plus tardivement.

Mme ESTRIER : Voter en juin pour les N-1 ou les N ?

M. RECHER : Pour cette année. Par exemple, nous annonçons sur le site internet que nous subventionnons des associations. Et, nous rappelons les critères d'attribution (géographique, nombre de graimbouvillais dans l'association...).

Mme ESTRIER : Vous voulez examiner les demandes des associations pour l'année 2022 en juin 2022 ?

M. RECHER : Oui.

Mme ESTRIER : C'est beaucoup trop tard pour les associations.

M. RECHER : Beaucoup de communes fonctionnent ainsi.

Mme ESTRIER : Non au contraire. Les dossiers devraient être déposés avant décembre N-1 pour l'année à venir.

M. RECHER : Nous pouvons changer le calendrier. Les associations déposent leurs dossiers jusqu'en décembre et nous versons la subvention en janvier/février.

Mme ESTRIER : M. VASSE le disait, il y a des petites associations qui n'ont pas de trésorerie et qui ne peuvent pas fonctionner autrement.

M. RECHER : Mon calendrier n'est peut-être pas le bon, mais ma proposition reste valable. Il n'y a pas de communication sur le fait que la commune attribue des subventions aux associations.

M. RAGNEAU : Ce n'est pas cohérent avec le fait de vouloir faire des économies. Maintenant, vous voulez distribuer de l'argent !

M. RECHER : J'explique. Il y a des moments où j'utilise ma casquette de gestionnaire pour chercher où faire des économies et, ma casquette sociale, afin de communiquer sur les aides aux associations locales.

Mme LETESTU : C'est aux associations de faire leur demande d'aide et non à nous d'aller au-devant d'elles.

M. RECHER : C'était une proposition. M. RAGNEAU voulait savoir pourquoi je proposais de communiquer cette information.

M. RAGNEAU : Je vous donne mon avis : je suis contre votre proposition.

M. RECHER : D'accord, et les autres ?

Mme ESTRIER : En tant que présidente d'association, je peux dire que certaines associations n'ont pas besoin de trésorerie alors que d'autres, en ont besoin. Ce sont celles-ci qui sollicitent des aides, mais c'est au président d'aller se renseigner afin de savoir où trouver des fonds.

M. RECHER : J'estime que c'est à nous de communiquer sur le fait que la commune peut subventionner les associations.

M. RAGNEAU : Je vous ai donné mon avis.

M. RECHER : Et les autres, vous êtes pour ou contre ?

L'ensemble du conseil municipal est contre cette proposition

M. RECHER : Merci.

M. VASSE : Généralement, nos associations communales connaissent le fonctionnement. Elles apportent, en temps et en heure, leurs demandes. Il y a des associations qui n'ont pas eu d'activités. Par exemple, l'association des anciens du canton n'a pas fait de repas depuis deux

ans et elle n'a pas demandé de subvention. Les associations de la liste, sont celles aidées habituellement. La case « divers » permet de revenir sur la question dès qu'une demande se présente.

Mme ESTRIER : Je pense qu'il faut dissocier les demandes de subventions annuelles de celles demandées pour un projet précis. C'est donc bien d'avoir une « réserve ».

M. VASSE : Toute demande est étudiée, soit pour une manifestation, une aide humanitaire...les possibilités peuvent être multiples.

Etes-vous d'accord pour valider ce tableau de subventions sur le budget 2022 ? **Oui**

TABLEAU DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2022

ASSOCIATIONS	2022
Club des Aînés de Graimbouville	600
Coopérative Scolaire de Graimbouville	500
Elan Sportif de la Pointe de Caux	600
G.A.C.C St Romain	100
Association Pian'Piane	200
Pompiers Angerville l'Orcher	150
Association La Hêtraie	100
Le Ressort	300
Divers	950
TOTAL	3500

Le Conseil adopte le tableau présenté des subventions aux associations pour l'année 2022 à l'unanimité

→ **DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS**

M. VASSE : Je laisse la parole à M. LEMAIRE

M. LEMAIRE : Une réunion de travail s'est tenue le 1^{er} février dernier et le procès-verbal a été mis sur la plateforme « Omnispace » ainsi que les différents devis retenus. Pour la demande de fonds de concours auprès de la communauté urbaine, et afin de prioriser plusieurs projets, en investissement, une délibération doit être prise.

Aménagement – Terrain de loisirs

- Mise aux normes PMR de la barrière d'accès (CTRI) : 1.850 euros HT + 950 euros (option peinture thermo laquée)
- Jeu pour les enfants en bas âge (ACODIS) : 3.111,68 euros HT

Equipement numérique

- Achat de 6 ordinateurs portables (DPI informatique) : 4.780,90 euros HT

Mobilier

La salle « La Capucine » étant maintenant la salle officielle pour les cérémonies, il est important de dissimuler l'espace d'animation de l'association « Les Bambins ». Avec Mme LETESTU, nous avons évoqué la pose de rideaux, mais la pose s'avère complexe en trapèze et occulterait le jour venant de la rotonde. Le choix s'est porté sur des claustras amovibles que nous pourrions utiliser comme point d'accroche lors d'expositions, par exemple.

- Claustras (QUALIDESK) : 1.615 euros HT

Le total de ces achats se monte à 12.307,58 euros HT. Pour ces devis, le fonds de concours pourrait se monter à 7.386 euros.

M. VASSE : Ce ne sont pas des engagements d'achats, seule la demande de subvention de fonds de concours sera faite.

M. LEMAIRE : La communauté urbaine étudie les subventions par rapport aux devis fournis.

M. RECHER : Pourquoi l'achat d'ordinateurs portables ?

M. VASSE : Ce point a été discuté lors de la réunion de projets. Il a été choisi d'acheter des ordinateurs, à la place des tablettes, pour les adjoints plus 2 ou 3 PC mis à disposition des élus, en fonction des besoins.

Mme LETESTU : Ces 2 ou 3 PC supplémentaires ont-ils leur utilité ?

M. VASSE : Mme BUREL en utilisera un pour la rédaction des comptes rendus du conseil municipal et la correction de différents documents, Mme ESTRIER, M. RAGNEAU pour différents projets. Et, si quelqu'un d'entre vous en a besoin, vous pourrez aussi les utiliser.

Mme ESTRIER : Nous aurons les mêmes logiciels sur tous les ordinateurs. Cela facilitera l'échange de documents.

M. DUMESNIL : Nous pouvons déposer plusieurs demandes de fonds de concours par an ?

M. LEMAIRE : Oui, mais le projet doit être de plus de 5.000 euros.

M. VASSE : Etes-vous d'accord pour faire cette demande de fonds de concours auprès de la commission d'attribution, sans engagement d'achat ? **OUI**

Le président de la communauté urbaine dit « prenons le train pendant qu'il passe ». Cela veut peut-être dire que le fonds de concours ne sera pas réactualisé au prochain mandat.

Le Conseil autorise la demande de subvention de fonds de concours auprès de la communauté urbaine à l'unanimité

→ **DENOMINATION DES CHEMINS RURAUX**

M. VASSE : Il faut renommer les chemins qui n'ont que des numéros, exemple CR 22. Cette demande émane de la communauté urbaine et du département.

M. LEMAIRE projette le plan des chemins ruraux.

M. LEMAIRE : L'Etat souhaite supprimer les numérotations des chemins ruraux et de les nommer afin de permettre aux pompiers, aux secours et lors de livraisons, de se repérer au plus vite.

Je vous propose des noms pour chaque chemin en rapport avec leur lieu.

NOM ACTUEL	PROPOSITION
Chemin rural 12	Chemin de la Golette
Route de la Golette	Chemin de la ménagerie
Chemin rural 22	Chemin de la mare communale
Hameau de l'aumône	Chemin de l'aumône
Route d'Etainhus	Chemin de la gare
Chemin rural 2	Chemin de la gare
Chemin rural 16	Chemin du petit château
Chemin rural 3	Chemin des ouvriers
Chemin du bois Martel	Chemin du bois Martel
Chemin de la plaine Breton	Chemin de la plaine Breton
Chemin du fond du bois	Devenu privé depuis le dernier remembrement

M. LEMAIRE : Si c'est possible, des boucles de randonneurs seront identifiées.

Etes-vous d'accord avec les propositions de noms choisis ? **Oui**

Le Conseil accepte les différents noms proposés pour les chemins ruraux à l'unanimité

M. RECHER : Lors de l'inauguration du terrain de loisirs, n'aurait-il pas été mieux de demander aux habitants de proposer des noms pour les chemins ruraux comme fait précédemment pour la salle la Capucine ?

M. VASSE : Pour un bâtiment ou un édifice c'est possible mais, pour des chemins cela me semble plus compliqué.

M. LEMAIRE : L'inauguration a lieu le 21 mai, nous sommes déjà en retard sur ce dossier et, de toute façon, nous venons de voter pour ces noms.

→ **INSCRIPTION AU PDESI (PLAN DEPARTEMENTAL DES ESPACES, SITE ET ITINERAIRES RELATIFS AUX SPORTS DE NATURE)**

M. VASSE : Je laisse la parole à M. LEMAIRE

M. LEMAIRE : Les chemins seront inscrits par le département, suite à leur dénomination, comme chemins ruraux de randonnées. Nous nous engageons à leur conserver un caractère public mais, l'entretien, sera réalisé par la communauté urbaine. Le seul coût à charge pour la commune sera l'achat et l'installation de pancartes d'identification (environ 150 euros/panneau).

M. VASSE : L'avantage de chemins inscrits au PDESI, est qu'il n'est plus possible de modifier leur classement.

Etes-vous d'accord pour inscrire les chemins au Plan Départemental des Espaces, Site Itinéraire relatif aux sports de nature ? **Oui**

Le Conseil autorise l'inscription des chemins nouvellement nommés au Plan Départemental des Espaces, Site Itinéraire relatif aux sports de nature à l'unanimité

→ **DUREE ANNUELLE DU TEMPS DE TRAVAIL**

M. VASSE : Depuis le 1^{er} janvier 2022, tous les agents de la fonction publique doivent effectuer 1607 heures annuelles de travail. Dans certaines communes, après accord, des agents travaillaient moins de 1607 h par an, en étant rémunérés sur la base de ces 1607 h. Il est demandé à toutes les communes, de délibérer sur le temps de travail. Notre commune n'est pas concernée car notre agent titulaire effectue bien 1607 h/an, mais nous devons quand même prendre une délibération pour « asseoir » cette durée annuelle de travail.

Etes-vous d'accord avec le principe que nos agents en temps plein travaillent le temps réglementaire, soit, 1607 h annuelles ? **Oui**

Le Conseil valide le retour, pour tous les agents à temps plein, à compter du 1^{er} janvier 2022, aux 1607 heures annuelles de travail à l'unanimité

- **Point école**

M. VASSE donne la parole à Mme ESTRIER Présidente du SIVOS.

Mme ESTRIER : Dans les écoles, les protocoles ont été allégés, mais quelques cas de COVID subsistent. Les inscriptions, pour la rentrée prochaine, ont commencé. Nous avons 15 inscriptions en petite section (peut-être 1 ou 2 de plus). Les effectifs de Graimbouville ne changeront pas beaucoup car 14 CP partent en CM1 à l'école de Saint-Gilles. Celle-ci verra partir 17/18 élèves de CM2. Globalement, les effectifs des deux écoles restent stables. Le budget du SIVOS sera voté le 6 avril prochain.

- **Questions diverses**

M. VASSE : Je rappelle que le vote de notre budget primitif sera le 5 avril prochain.

M. RECHER : J'avais bien noté le 5 avril mais pour la réunion de la commission des finances !

M. VASSE : Non, le 5 avril c'est le vote du BP. La date de la réunion de la commission des finances est le 30 mars à 19h30 à la mairie.

Avez-vous des questions diverses ? **M. RECHER**

M. RECHER : Je voudrais rappeler un texte de loi. Les menaces consistent, dans l'exercice d'une intimidation ou pression ayant notamment ...

M. RAGNEAU, Mme DELORY, M. LEMAIRE quittent la salle des débats

M. RECHER : ...pour objet de porter atteinte aux personnes. Face à ces offenses, l'article L. 2123-35 fait obligation à la collectivité d'assurer la protection fonctionnelle du maire, des élus municipaux, ou des suppléants et de réparer, au cas échéant, le préjudice qui en résulte.

M. VASSE : Ce n'est pas une question. Je lève la séance.

La séance est levée à 20h40